

Présentation de l'ASA

1 février 2021

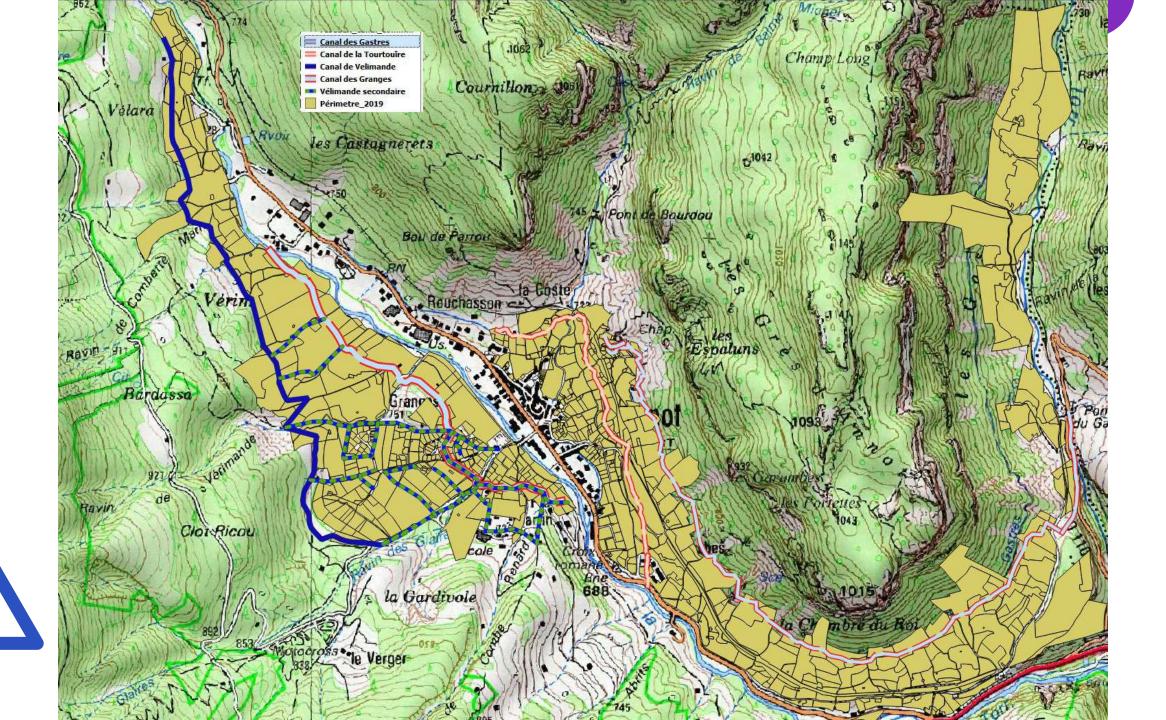
Les canaux d'Annot ; un patrimoine très ancien déjà ... le premier canal en 1400

son quartier et selon le reglement de 3 Heures du matin jusqu'a

9 heures du suir

not ab one on increasing at hom L'an mil fait cont soinante Al Monsieur et Cher Sociè Dange Du mois De Juillet; _______ for Drant nous antoine Andra' Castul d'entre veus qui me Cheri Tellegrin, notaire à la résidence d'anno La commission Administrt Gastres s'est réunie à la Mair Chef hen To cantor, arow insment Is Cartillane remettre un peu d'ordre dans 1 Departement De Bans- alger, assiste De temois a-opier nommer A Sourign's_ que peut recevoir le dit Canal droits et leurs obligations . pas compte , qu'ils s'exposero Le débit d'Eau de notre qui Acheme 7.40 Mossieus: 1º Joseph Vazare Verdollin fatalement des dommages et int Par acte notarié du 12 Juillet 1860 quatre bialées ont été prévues . Le 5 Aout 1871 d'un commun accord une cinquième Bialée appelée Bialée de vers la Ville fur crée , ce qui porta a 5 Mialées le dit Canal . En d'autres termes et pour être explicité , d'après le règlement , 5 Sociétaires arrosent en même temps , chacun dans





Quelques mots sur l'asa des canaux annotains



L'asa des canaux annotains :

- C'est une structure qui est conforme à l'Ordonnance n° 2004 632 du 1^{er} juillet 2004 et du décret d'application n° 2006 504 du 3 mai 2006
- > C'est un Etablissement Public
- Possède des droits de prélèvement d'eau en milieu naturel inaliénable (300 l/s)
- > Exerce une servitude sur les parcelles traversées par les canaux
- C'est 350 adhérents avec une arrivée individuelle
- C'est 171ha irrigables
- C'est 4 canaux regroupés en une seule entité
- C'est 10 km de canalisations principales
- et autant de conduites secondaires en PE

Quelques mots sur l'asa des canaux annotains suite

- > un budget annuel de 24.000 € ttc
- > 8 bénévoles pour la gérer
- > 229.000 m3 d'eau prélevée par an
- > un patrimoine séculaire
- > une économie substantielle de l'eau potable de la ville (50%)
- > le maintien d'un milieu propice à la biodiversité

<< Et cela représente un service important à la population >>





Comment fonctionne l'asa ...

- 8 membres élus assurent la gestion technique et administrative de l'asa
- Nous avons également des prestataires extérieures (FDSIC, bureaux d'étude,)
- Les travaux courants sont réalisés par les membres de l'asa :
 - Travaux de petites réparations, surveillance des canaux, gestion administrative
 - Branchement des nouveaux adhérents
 - Ce bénévolat représente environ 180 jours/an
 - Les membres actifs perçoivent une indemnité annuelle
- Les gros travaux sont réalisés par des entreprises

La gestion administrative est la même que celle d'une commune, c'està-dire aussi contraignante et rigoureuse - nous avons le même comptable (le percepteur)



Une équipe volontaire et motivé



Rôle du président - à titre d'exemple

ARTICLE 15

ATTRIBUTIONS DU PRESIDENT

Les principales compétences du Président sont décrites dans les articles 23 de l'Ordonnance du 1er juillet 2004 et 28 du Décret du 3 mai 2006, notamment :

- Le Président prépare et exécute les délibérations de l'assemblée des propriétaires et du syndicat ;
- Il certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire des actes pris par les organes de l'association syndicale ;
- Il en convoque et préside les réunions ;
- Il est le chef des services de l'association et son représentant légal. Il en est l'ordonnateur ;
- Le Président gère les marchés de travaux, de fournitures et de services qui lui sont délégués par le syndicat. Il est la personne responsable des marchés ;
- Il tient à jour l'état nominatif des propriétaires des immeubles inclus dans le périmètre de l'association ainsi que le plan parcellaire ;
- Il veille à la conservation des plans, registres et autres documents relatifs à l'administration de l'association qui sont déposés au siège social de l'asa ;

Rôle du président - à titre d'exemple suite....

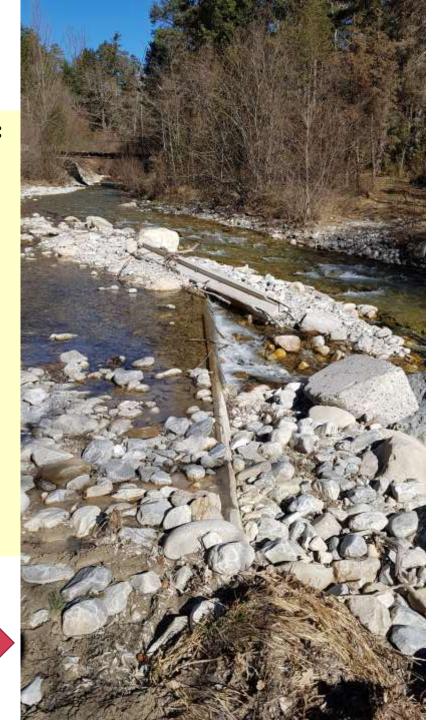
. . . .

- Il constate les droits de l'association syndicale autorisée et liquide les recettes ;
- Il prépare et rend exécutoires les rôles ;
- Il tient la comptabilité de l'engagement des dépenses ;
- Il recrute, gère et affecte le personnel. Il fixe les conditions de sa rémunération. Le cas échéant, il élabore le règlement intérieur du personnel ;
- Le Président élabore, un rapport annuel sur l'activité de l'association et sa situation financière analysant notamment le compte administratif ;
- Par délégation de l'Assemblée des Propriétaires, il modifie les délibérations prises par elle lorsque le préfet en a fait la demande. Il renc compte de ces modifications lors de la plus proche réunion ou consultation écrite de l'Assemblée des Propriétaires ;
- Le Président peut déléguer certaines de ses attributions à un directeur nommé par lui et placé sous son autorité ;
- Le Vice-Président supplée le Président absent ou empêché.

Les travaux :

Nos canaux (séculaires pour certains) nécessitent en entretien annuel :

- curage et débroussaillage
- réparation des fuites
- réparation des vannes et branchements
- suppression des obstructions (racines, branches, boue ...)
- réparation des grosses avaries (incendie, glissement de terrain ...)
- montage des dossiers de travaux



Ici la prise à refaire

Exemple de vétusté



Passage en goulotte à reprendre

Exemple de gros travaux



Eboulément rocheux

Glissement de terrain

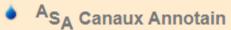




L'administrative

- Suivi de l'état nominatif des propriétaires (mutations, changement d'adresse)
- Bons de commande et factures
- Transmission informatique des factures à la perception
- Elaboration et suivi du budget
- Préparation des réunions et des délibérations
- Tenue à jour des registres et cartographie
- Mise à jour du site internet
- L'élaboration des documents pour les machés publics
- L'information auprès des adhérents (mutation de parcelles ou les cotisations)
 - << Tout le suivi administratif est informatisé >>

https://www.annot-canaux.com/



ACCUEIL

NOS STATUTS

AFFICHAGE LEGAL

INFOS

OBLIGATION DES ADHERENTS

CONTACTS

ARCHIVES

Dernière mise à jour : 01/05/2020 ...

Le mot du président

Présentation de l'asa

Les réseaux

Historique des canaux

Les ouvrages

Le canal communal

Photos

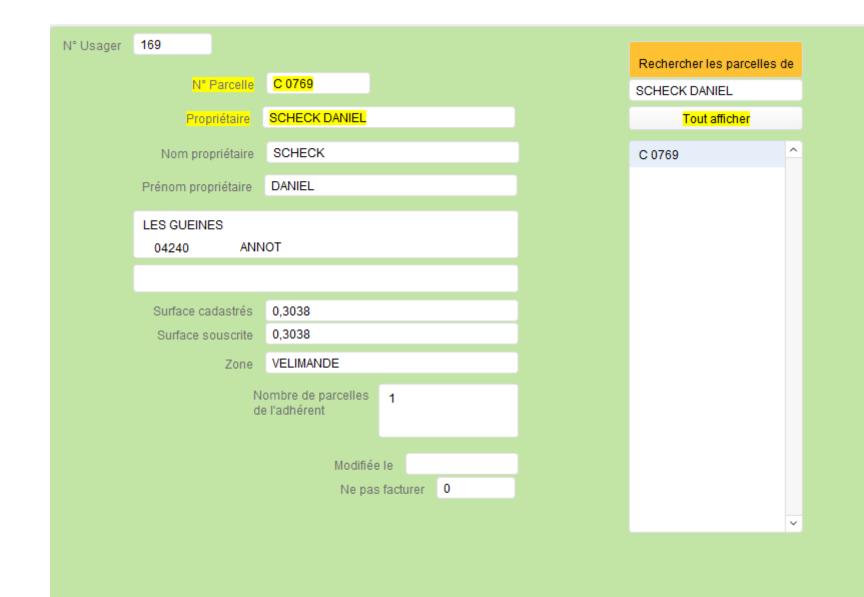
Message du President

Info:

*** Les canaux sont maintenant tous en service ***

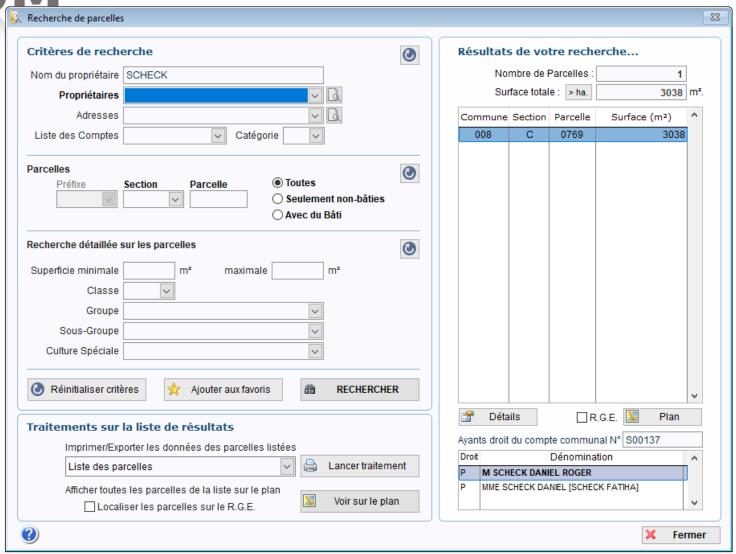
Les compte rendus de l'AG et des reunions syndicales sont disponibles dans --> AFFICHAGE LEGAL --> Compte-rendu des reunions --

Bonne lecture



Fichier Cadastre Urbanisme Rôles d'impôts Voies Gestion Location de chasse Favoris Utilitaires ?

CAD-COM A.GE.D.I



Le financier :

Nos recettes :

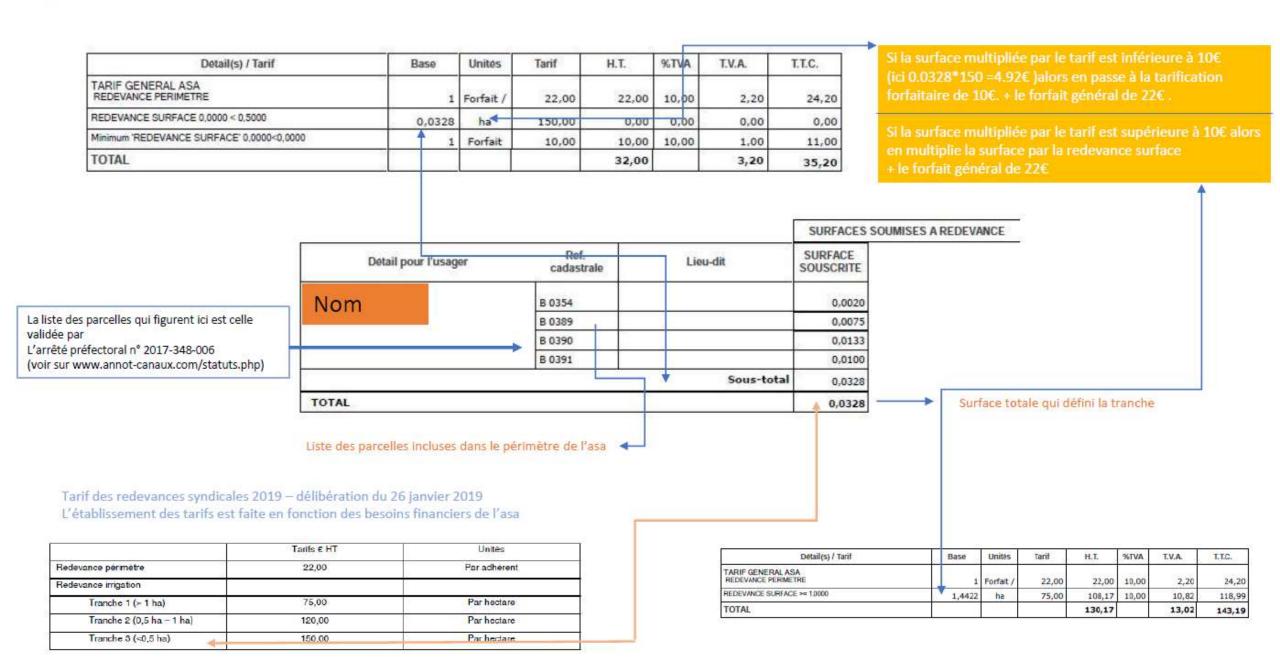
Nos recettes proviennent uniquement des cotisations et des subventions :

- cotisations : 24.000 €/an

- subventions : Mairie 15.000 €

Total recettes: 39.000€ ht

Comprendre sa facture

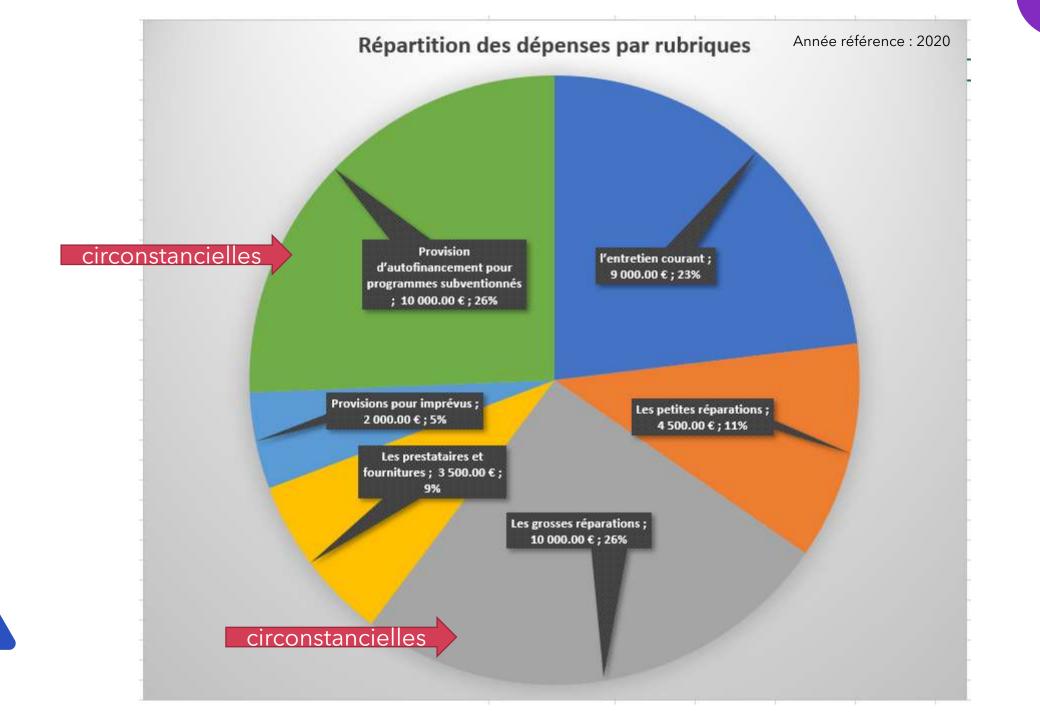


Le financier :

Nos dépenses : (année de référence 2020)

- l'entretien courant : 9000 €
- Les petites réparations : 4500 €
- Les grosses réparations : 10.000 € selon les années
- Les prestataires et fournitures FDSIC Assurances frais postaux Taxes AE : 3500 €
- Provisions pour imprévus : 2000 €
- Provision d'autofinancement pour programmes subventionnés : 10.000 € selon années

Total des dépenses : 39.000 € ht



Rappel: conventions existantes avec la commune d'Annot

- > Mise à disposition d'un bureau avec internet dans les locaux de la mairie
- Mise à disposition d'un local de stockage du matériel à la Respédido
- ➤ Mise à disposition de 2 cuves de 15 m3 aux Gueïnes
- Mise à disposition de la conduite PE de 50 de la source de Verdre aux Gueïnes





Nos besoins:

Les recettes de l'asa couvrent le fonctionnement courant de notre structure.

L'asa ne peut pas financer seul les gros travaux « accidentels » (incendie, glissement de terrains, etc

L'asa ne peut pas financer seul le cofinancement des programmes d'investissement subventionnés

L'asa ne pourra pas financer seul la modernisation des ses réseaux

- Modernisation du canal de Vélimande, reprofilage et mise en place d'une conduite pvc de 300 mm
 - Coût estimé par bureau d'étude à 180.000 €
 - un financement du CD de 14.000 € et de la commune d'Annot de 12.000 € sont déjà acquis, l'asa investira 14.000 €
 - la mise en route du chantier en 2020 ou 2021)
 - Une autre demande de financement est déposée à la Région (en attente de réponse)

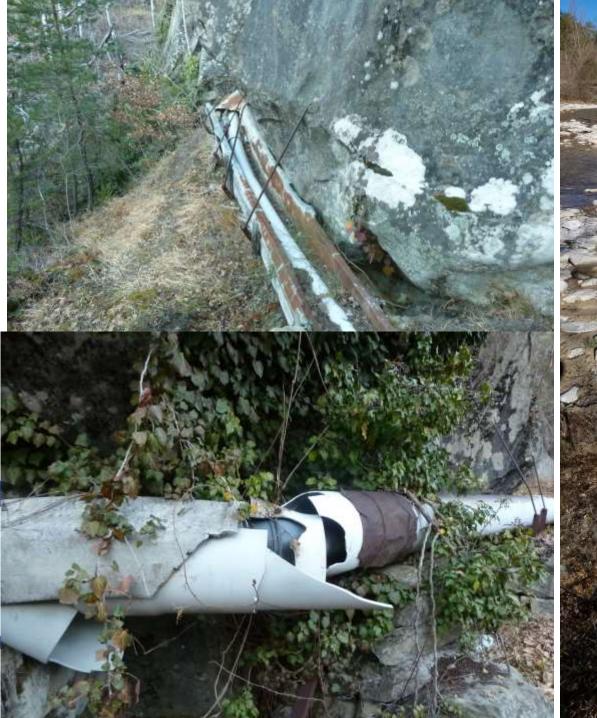
Travaux	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Modernisation du canal de Vélimande	-	40 000.00 €	20 000.00 €	140 000.00 €				
financement asa	-	14 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	39 000.00 €
financement commune	-	12 000.00 €	15 000.00 €	87 000.00 €				

- Reprise du captage du canal des Granges et mise en place d'une conduite pvc de 300 mm
 - Coût estimé à 30.000 €

Travaux	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Reprise et modernisation du canal des Granges	-	10 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	-	30 000.00 €
financement asa	-	-	-	-	-	-	-	-
financement commune	-	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	-	-	-	30 000.00 €

- Reprise progressive des tronçons vétustes sur le canal des Gastres (conduite et vannes)
 - Coût estimé à 7.000 € annuel

Travaux	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Reprise de la vétusté du canal des	-	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	1 000.00	6 000.00
Gastres	€	€	€	€	€	€	€	€
	-	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	3 000.00
financement asa	€	€	€	€	€	€	€	€
	-	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	500.00	3 000.00
financement commune	€	€	€	€	€	€	€	€





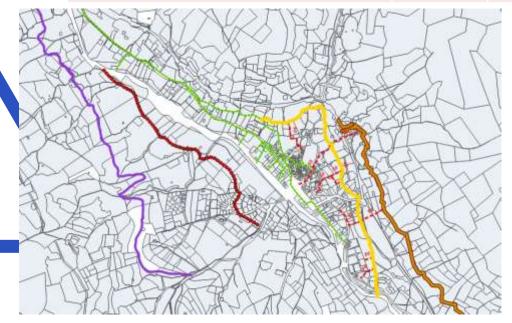
- Réalisation d'une réserve d'eau sur le canal de Vélimande au niveau de Brun
 - Coût estimé à 15.000 €

Travaux	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
	-	-	15 000.00	-	-	-	-	15 000.00
Réserve d'eau	€	€	€	€	€	€	€	€
	-	-	5 000.00	-	-	-	-	5 000.00
financement asa	€	€	€	€	€	€	€	€
	-	-	10 000.00	-	-	-	-	10 000.00
financement commune	€	€	€	€	€	€	€	€

Projet 5

- Cartographie et SIG, matérialisation des bornes des usagers de l'ensemble des réseaux de l'asa (prestation et équipement)
 - Coût estimé par bureau d'étude à 4.000 €

Travaux	2020)	2021	2022		2023	2024		2025		2026		Total
		-	4 000.00	200.00		200.00	200.00		200.00		200.00		5 000.00
Cartographie et SIG	€	€		€	€		€	€		€		€	
		-	500.00	150.00		150.00	150.00		150.00		150.00		1 250.00
financement asa	€	€		€	€		€	€		€		€	
		-	3 500.00	50.00		50.00	50.00)	50.00		50.00		3 750.00
financement commune	€	€		€	€		€	€		€		€	



Pourquoi un SIG (système d'information géographique) ...>

Pourquoi un SIG (système d'information géographique) ...

- Une gestion moderne des réseaux
- Une transmission lisible et fiable
- Une intervention facile en cas de panne
- Et une obligation légale pour les asa dans quelques temps (DT-DICT).



Téléservice : Téléservice Réseaux et canalisations

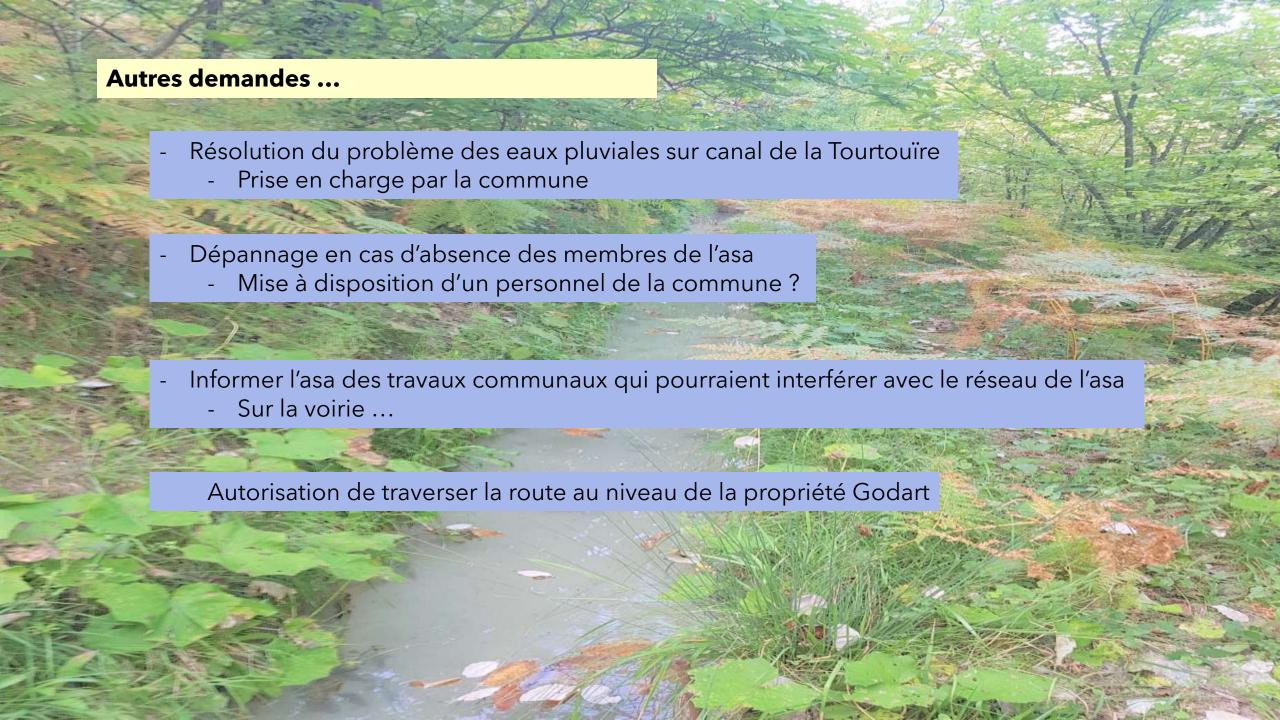
Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris)

Pour garantir la sécurité des chantiers effectués à proximité des ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques, les exploitants des réseaux doivent obligatoirement enregistrer et mettre à jour les zones d'implantation de leurs réseaux et ouvrages au moyen de ce téléservice. Ceci afin de les rendre identifiables.

La consultation de ce guichet unique permettant d'effectuer les déclarations préalables de travaux (DT) et d'intention de commencement de travaux (DICT) est obligatoire pour les maîtres d'ouvrage et les exécutants des travaux.

À savoir : vous devez avoir préalablement créé un compte sur le site internet du téléservice.

Travaux	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	Total
Modernisation du canal de Vélimande	- €	40 000.00 € *	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	140 000.00 €
financement asa	- €	14 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	39 000.00 €
financement commune	- €	12 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	15 000.00 €	87 000.00 €
Reprise de la vétusté du canal des Gastres	- €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	1 000.00 €	6 000.00 €
financement asa	- €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	3 000.00 €
financement commune	- €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €	3 000.00 €
Reprise et modernisation du canal des Granges	- €	10 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	- €	30 000.00 €
financement asa	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
financement commune	- €	10 000.00 €	10 000.00 €	10 000.00 €	- €	- €	- €	30 000.00 €
Cartographie et SIG	- €	4 000.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	200.00 €	5 000.00 €
financement asa	- €	500.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	150.00 €	1 250.00 €
financement commune	- €	3 500.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	50.00 €	3 750.00 €
Réserve d'eau	- €	- €	15 000.00 €	- €	- €	- €	- €	15 000.00 €
financement asa	- €	- €	5 000.00 €	- €	- €	- €	- €	5 000.00 €
financement commune	- €	- €	10 000.00 €	- €	- €	- €	- €	10 000.00 €
Imprévus	- €		10 000.00 €					- €
financement asa	- €							- €
financement commune * 14.000 DT (solde asa hors entretien) Total asa	15 000.00 €	45,000,00	10 (50 00 6	F / F0 00 C	F / F0 00 C	F (F0.00 C	F (F0.00 C	15 000.00 €
^ 14.000 DT (solde asa hors entretien) Total asa Total commune		15 000.00 € 26 000.00 €	10 650.00 € 35 550.00 €	5 650.00 € 25 550.00 €	5 650.00 € 15 550.00 €	5 650.00 € 15 550.00 €	5 650.00 € 15 550.00 €	48 250.00 € 148 750.00 €
Total		41 000.00 €	46 200.00 €	31 200.00 €	21 200.00 €	21 200.00 €	21 200.00 €	197 000.00 €





Divers ...

- Problème de succession des syndics de l'asa dans un proche avenir
 - Manque de relève :
 - Solution : regroupement des canaux du canton et embauche d'un technicien

- Statut du canal communal
- L'étude a été faite par la FDSIC pour la commune
- (Fédération départementale des structures d'irrigation collectives)



Merci à tous pour votre écoute.

Daniel SCHECK

Ce document reste à votre disposition et sera transféré sur le site internet de l'asa.



Il y a des touristes sur les berges du Canal ...



